

PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
le mardi 25 juin 2024 à 18 heures

Étaient présents : .Mme Sylvie BERTHUY ; M Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; M Lionel SIGNORINI(présent à compter de 18h40) ; Mme Maryline VERNIERE .

Absents excusés : Mme Marie Anne COMBASTEIL, Philippe SIGOIGNE (pouvoir donné à M MARCHAUD)

Absents non excusés : Mme Ingrid MAZIN; M. Jean Louis POUGNET,M. Vincent STOQUE

La séance est publique : aucune personne n'est présente.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Soumis à délibération :

- ⑩ **1/Modification des statuts syndicats des eaux**
- ⑩ **2/Demande de subvention d'une association communale**
- ⑩ **3/Classement des voies communales**
- ⑩ **4/Adhésion au Groupement de commandes du syndicat de l'énergie**
- ⑩ **5/Devis maîtrise d'œuvre projet agrandissement cuisine salle polyvalente.**
- ⑩ **5 bis/ Ajustement budgétaire pour le règlement de la maitrise d'œuvre.**
- ⑩ **6/Aide au permis**
- ⑩ **7/Tour de permanence élections législatives**

Non soumis à délibérations :

Informations diverses
Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.(5 voix/5)

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : (art. L2121-15 du CGCT) :

M Pascal MANSION est volontaire pour assurer cette fonction.

La séance débute à 18 heures 10 sous la présidence de M MARCHAUD, maire.

/1/Modification des statuts syndicats des eaux

Les nouveaux statuts du Syndicat unique de gestion des eaux ayant été rejetés faute de quorum lors de la réunion d'approbation, il nous est, une nouvelle fois, demandé de les approuver ou non.

Modification des statuts syndicats des eaux :
Adopté à l'unanimité.(5 voix/5)

/2/Demande de subvention d'une association communale

Nouvellement créée, « *L'association Musicale et Culturelle du Château de La Chomette* » sollicite l'octroi d'une subvention communale.

Cette subvention devant participer à l'organisation d'un concert de musique classique le 08 août prochain. Ce concert marquera la commémoration du 80^e anniversaire des événements s'étant déroulés au château :

- Durant l'été 1944, la famille de musiciens juifs Ukrainiens VINITZKI, était cachée au château de la Chomette, sous protection de la Croix Rouge. Après une dénonciation de leur présence, des militaires nazis, venus pour les éliminer, ont été convaincus du talent musical de tous les membres de la famille lors d'un concert spontané organisé par M VINITZKI.
- Finalement les militaires nazis sont repartis sans arrêter la famille VINITZKI

Dans un souci d'impartialité avec les autres associations communales, la subvention ne pourra pas être allouée cette année. La commune octroie des aides financières pour des événements d'intérêts communaux s'étant déroulés lors de l'exercice financier précédant le vote des subventions.

L'association pourra solliciter une subvention en 2025.

Demande de subvention d'une association communale :

Rejetée à l'unanimité.(5 voix/5)

⑩ /3/Classement des voies communales

Les derniers classements de voies communales dataient de 1991 et 2000. Ce classement permet notamment une meilleure gestion et protection du domaine routier et aussi un calcul plus réaliste de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En 2024 , Saint Beauzire compte 39,120Kms de voies communales réparties en 25,77Kms de chemins et voies communales, 08,735Kms de rues et 04,615Kms de places. En 2000, 30,725Kms avaient été relevées.

Classement des voies communales

Adopté à l'unanimité. (5 voix/5)

Nota : A 18h40, arrivé de M SIGNORINI qui participe désormais aux débats et votes.

⑩

⑩ /4/Adhésion au Groupement de commandes du syndicat de l'énergie

De 2022 à 2025, la commune adhère au Groupement de commandes du Syndicat de l'Energie. La conjoncture économique a rendu les tarifs proposés par le Syndicat plus onéreux que ceux des particuliers. En 2025, la commune ne sera pas adhérente.

M le maire propose une nouvelle adhésion pour 2026 mais uniquement pour l'éclairage public et le bâtiment de l'école, avec la garantie de tarifs plus attractifs.

Adhésion au Groupement de commandes du syndicat de l'énergie

Adopté à l'unanimité. (6 voix/6)

⑩ **/5/Devis maîtrise d'œuvre projet agrandissement cuisine salle polyvalente.**

Afin d'initier le projet d'agrandissement et d'aménagement de la cuisine de la salle polyvalente, deux cabinets d'architectes et le groupement d'ingénieurs du Département 43 ont été sollicités pour l'étude préalable de faisabilité.

Chaque entité a transmis son devis estimatif avec les prestations fournies :

- ⑩ Cabinet Esquisse de St Flour = 4800€ TTC
- ⑩ Cabinet Lacoste de Massiac = 4080€ TTC
- ⑩ INGE43 = 4000€.

Le cabinet LACOSTE obtient 6voix/6 ; il est donc désigné pour l'étude préalable.

Ces frais doivent être indexés sur une ligne budgétaire.

Adopté à l'unanimité. (6 voix/6)

⑩ **5 bis/ Ajustement budgétaire pour le règlement de la maîtrise d'œuvre.**

La somme de 2100€ est reportée en 2031 (Frais d'étude) afin de compléter la somme initialement prévue au budget.

Adopté à l'unanimité

⑩ **/6/Aide au permis**

La jeune fille ayant sollicité l'aide financière au permis de conduire n'ayant pas achevé, pour cause de stage de seconde, ses heures de travaux d'intérêts communaux, l'aide ne peut pas déjà être soumise aux votes

/7/ Tour de permanence élections législatives

Élaboration du tour de permanence pour les deux tours des élections législatives. Le tableau sera transmis aux conseillers absents.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Jeudi 04 Juillet 2024 à 20h15.

La séance est levée à 20 heures 45